

COMMUNIQUE DE PRESSE – Conseil provincial du 30 novembre 2021

Financement des zones de secours : « le gouvernement fédéral doit (enfin) assumer ses responsabilités »

Le Conseil provincial du Hainaut s'est ouvert, ce matin, en présence d'une forte représentation de la CGSP. L'organisation syndicale venait exprimer ses craintes quant aux conséquences des mesures décidées par le Collège provincial pour faire face au financement des zones de secours imposé par le Gouvernement wallon.

Le Hainaut doit, on le sait, dégager 52 millions d'€ d'ici 2024 : un véritable défi que le Collège souhaite relever sans licenciement ni hausse des taxes et impôts. Un moratoire strict sur le recrutement du personnel doit notamment permettre à l'Institution d'assurer son avenir. Mais il s'agit d'une perte d'emploi public que la CGSP regrette. La Province de Hainaut, tout comme l'organisation syndicale, dénonce le Gouvernement fédéral qui rejette sur les entités fédérées ses obligations de financement des zones de secours.

« Sans les mesures qui nous sont imposées, les finances de notre Province seraient parfaitement saines », a rappelé le Président du Collège provincial, Serge Hustache. Le Collège provincial s'est engagé à associer étroitement les organisations syndicales tout au long du processus d'économies mis en œuvre et a assuré que la réorientation du personnel impacté sera une priorité. Le Hainaut, en mettant en œuvre ses mesures de non remplacement du personnel, de mutualisation des tâches et de réduction d'activités, peut s'en sortir *« mais il faut que le Gouvernement wallon s'engage de son côté à fixer des perspectives claires aux Provinces »*.

Nouvelle gestion de crise dans les IMP provinciaux

L'interminable crise sanitaire du COVID-19 a des conséquences particulièrement pénibles dans les structures d'accueil et d'hébergement de l'Action sociale provinciale. Le personnel des Instituts Médico-pédagogiques doit assurer la gestion de cas positifs, de quarantaines et, comme le dit Dorothée De Rodder, *« faire preuve d'ingéniosité pour dynamiser la vie dans les structures confinées »*. Saluant le mérite des agents placés en première ligne, la Conseillère provinciale s'est inquiétée de la situation au plus fort de cette quatrième vague.

« Nous avons réactivé la gestion de crise qui avait fait ses preuves lors des vagues précédentes », a précisé le Député provincial Eric Massin. *Les plans internes d'urgence Covid sont donc à nouveau à l'ordre du jour. Dès la survenance d'un cas dans une de nos structures, des réunions de crise se tiennent en institution avec les conseillers en prévention et protection au travail (SIPPT) »*. Face à des situations de terrain préoccupantes (trois des sept IMP ainsi que les Tourelles sont aujourd'hui touchés par des clusters), le Collège provincial a validé une série de mesures dont l'un des fondements est le fonctionnement en bulles. Il s'agit de préserver les unités de vie en sécurisant le retour en institution des bénéficiaires et en limitant les sorties, de favoriser les rencontres familiales en vidéo, d'apporter un accompagnement psychosocial de chaque instant et d'éviter tout contact à haut risque entre membres du personnel.

« Il est clair que cette nouvelle vague touche fortement les agents des IMP », a insisté Eric Massin. Les quarantaines et les isolements alourdissent les horaires. Et l'entraide entre services a ses limites. Le Collège provincial a donc réinstauré une procédure de recrutements en urgence pour faire face à l'inévitable absentéisme au sein d'un personnel très fatigué et toujours susceptible de contracter le virus, même si près de 95% des bénéficiaires adultes sont vaccinés.

Attentive à l'évolution de cette pénible situation, la Direction générale de l'Action sociale a déjà organisé plusieurs opérations de testing global du personnel. Mais la Province de Hainaut plaide également pour que la médecine du travail puisse mettre en œuvre une vaccination sur site pour booster la troisième dose, là où cela s'avèrerait nécessaire.

Construction d'une zone de retenue sur l'Elnon à la Glanerie

Ces travaux, prévus dans l'entité de Rumes, sur l'Elnon un cours d'eau non navigable, ont bien sûr pour objectif de réduire les risques d'inondations sur le territoire de la commune mais aussi sur ceux de l'entité voisine de Brunehaut et de certaines communes françaises du bassin versant.

S'inscrivant dans le projet « Naqia » mené par les équipes de la Province de Hainaut, cette zone de retenue aura une capacité de 45.000 m³. Le Conseil provincial a donné son feu vert à ce chantier cofinancé par des fonds européens du programme Interreg.